

COMPTE-RENDU DU COMITE DE DIRECTION DU CST DU 2 JUILLET 2024

Le Comité de direction du CST s'est réuni le 2 juillet 2024 de 20 heures 30 à 22 heures 30.

Étaient présents Aurora COSTA, Sun WAI SONG, Ghislain LOMBARD, Coralie PERROCHAIN, Franck FALCONE, Gégé MAUREL, Marc POLENNE, Michel RANSOU,

Gérard MIQUEL et Alain LACASSIE étaient excusés.

Françoise POUGET MOLINER était absente

1 LICENCES : Le nombre de licenciés est de 103 adhérents, comme lors du précédent CODIR

2 FINANCES : 24 507,74 € en compte courant, 23 119,90 € sur livret et 792 € en compte titres. Nous venons de payer 8 900 € pour le voyage de ROSAS, et allons déposer 2 164 € d'autres recettes.

2-1 Barème de la saison 2024/2025 : Pour la préparation du barème des prestations du CST pour 2024/2025 à présenter lors de l' AG du 21 septembre 2024, il est convenu de reconduire le barème de 2023/2024 en supprimant le tarif Apnée.

2-2 Nitrox à LOURDES : La proposition du Subaqua club de LOURDES relative à la fourniture de Nitrox est intéressante, mais il est peu probable que des adhérents du CST y donnent suite vu la commodité d'en obtenir auprès de la Base fédérale d' HENDAYE.

2-3 Indemnisation du monitorat : La rumeur revient périodiquement d'une reconnaissance spécifique des moniteurs dans leurs fonctions d'encadrement. Le CST doit-il trouver une formule de compensation financière ou morale pour honorer cette activité ?

En première approche, les membres du Comité de direction constatent qu'ils ne s'engagent pas moins pour le Club que les moniteurs, que ce soit en temps passé ou en prise de responsabilités, et que leur bénévolat est un engagement personnel pour lequel ils ne demandent pas de compensation financière de la part du CST. D'autres adhérents du CST en font autant et ne demandent pas, non plus, de contrepartie.

Faire un cas particulier pour les moniteurs créerait une catégorie fermée au sein du Club, et supposerait un engagement personnel vérifié de chaque moniteur dans son enseignement et son encadrement tout au long de l'année, en piscine, en cours théoriques et en mer.

A ce jour, les moniteurs qui encadrent en mer ne paient pas les 18 € par plongée, et sont éligibles à la défiscalisation de leurs trajets (péages autoroutiers compris).

Consultés illico, le Subaqua club de LOURDES et LAMAILHERK déclarent fonctionner de même.

La tendance est donc au statu quo sur le plan des finances. Le CST poursuivra cependant la reconnaissance morale par les médailles.

2-4 : Subventions à demander à la mairie de TARBES pour 2025 : nous venons de recevoir le dossier. Il est proposé de demander 1 600 ou 1 700 € de subvention « ordinaire », 1 500 € pour aider les familles dans le voyage des enfants à ROSAS, et 2 500 € pour le renouvellement du matériel, notamment des combinaisons homme et femme M et L, et des détendeurs. Éventuellement des tampons supplémentaires (voir plus loin).

2-5 Déclaration des bénéficiaires effectifs de droit de vote au sein des associations. Il s'agit d'une nouvelle obligation qu' Aurora se charge de régler. A priori sans conséquence directe pour notre fonctionnement.

3 RENOUELEMENT DU TIERS SORTANT : Alain LACASSIE, Gérard MIQUEL, Françoise POUJET MOLINER, et un manquant, constituent ce tiers. Un appel officiel va être lancé auprès des adhérents soit pour prolonger l'engagement, soit pour une ou plusieurs nouvelles entrées. Françoise, que nous ne voyons plus au CODIR, sera consultée spécifiquement sur ses intentions.

4 REFONTE DU FORMULAIRE D'ADHÉSION AU CST : Coralie achève sa mise au point et le communique pour avis incessamment.

5 COMPRESSEUR : plutôt que de s'embarquer dans l'achat d'un compresseur plus puissant, il apparaît que la pose de tampons supplémentaires pourrait accélérer le gonflage des blocs pour un prix acceptable.

Les calculs faits par Myriam et Michel montrent qu'avec une centaine de litres supplémentaires à 300 bars, le temps de gonflage passerait à environ une heure et quart, idem le MAKO.

Pour maintenir les tampons en pression et disponibles lors du gonflage, le BAUER serait mis en marche automatiquement, avec un capteur asservi au manomètre des tampons.

SIABA va recevoir une demande de devis en ce sens. On peut espérer une aide du CODEP (qui va être revivifié en septembre) de 2 000 €.

6 BATEAU : la bague de friction est faite, et elle attend dans la sacoche d'être déposée au bateau, après quoi Pierre IRIGOYEN pourra la monter.

Nous avons reçu de la Capitainerie une information sur le dragage du port de plaisance, du lit de la BIDASSOA, et de la baie de CHINGOUDY qui devrait nous conduire à stationner le bateau quelque part (mais où exactement ?) du 1er avril au 31 mai 2025 pour laisser la drague travailler au mieux dans notre port.

Comme demandé par la Capitainerie, nous répondrons que nous préférons rester où nous sommes, si c'est possible, à défaut aller quai de la FLORIDE, à défaut encore garer en mouillage forain en Baie de CHINGOUDY, mais éviter absolument les ports basques, et n'aller en aucun cas à LAREDO, comme proposé, car beaucoup trop loin.

7 RENCONTRES DE MAUBOURGUET : ce sera le 17 août 2024. Myriam va être sollicitée pour diffuser cette information et appeler les volontaires.

8 ABONNEMENT A PRESENT'TIMM : il s'agit d'un service médical de dépistage dans un autobus qui peut se déplacer auprès de structures demandeuses. Son domaine semble être la recherche de cancers. Dans la mesure où cette pathologie n'a pas de lien avec la plongée, il apparaît que le CST n'est pas concerné.

9 VOYAGES : Voyage à ROSAS avec les enfants cette semaine, à l'ESTARTIT à l'automne.

Ghislain va rechercher des destinations sur CHYPRE, MALTE ou encore NAPLES et les villes englouties devant POUZZOLES.

10 QUESTIONS DIVERSES :

RAS

PERMANENCES A VENIR

6 juillet 2024 Michel RANSOU
13 juillet 2024 Ghislain LOMBARD
20 juillet 2024 Gégé MAUREL
27 juillet 2024 Coralie PERROCHAIN

Prochain Comité de direction mardi 2 septembre 2024 à 20 heures 30

Dressé le 3 juillet 2024

Michel RANSOU